

Interpellation : Après une catastrophe, qui se soucie de qui et de quoi ?

Suite à une crise majeure de longue durée, à une catastrophe naturelle, économique, militaire, terroriste, en cas de pénurie d'énergie importante, de rupture d'approvisionnement alimentaire, la Commune a-t-elle une place dans un plan, une stratégie pour garantir l'approvisionnement alimentaire, énergétique ? Pour garantir la sécurité ? Ou tout dépend-il de la Confédération et/ou du Canton ?

Le Conseil Communal ne devrait-il pas alors organiser un tel dispositif local, combler cette lacune ou faut-il le laisser localement à l'initiative et l'improvisation individuelle ?

Pour le Groupe UDC      Dominique Baettig

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Baettig', written in a cursive style.